Image not found or type unknown

Lettre de licenciement, Erreur dans le courrier (date)

Par **valdoz2000**, le **02/08/2010** à **10:54**

Bonjour,

je viens de recevoir le recommandé notifiant mon licenciement pour faute grave , recu le 29 juillet.

Mon entretien préalable c'est déroulé le 30 juin.
Dans ce dernier courrier, la 1ere phrase est :

"
Nous faisons suite a l'entretien préalable auquel vous avez assisté le 1er Juillet 2010 ...
"

Or l'entretien a eu lieu le 30 Juin et pas le 1er juillet...Est ce que cela rend caduc la lettre, est ce un vice de forme ?

Dans le courrier ils me disent qu'ils me feront parvenir "le moment venu" les éléments de mon solde de tout compte et l'attestation pour le Pole Emploi, ya t'il un délai légal de réception ??

Pour finir, il me parle d'un droit individuel a la formation durant mon préavis (licenciement pour faute donc 0 préavis) avec un montant de 640.50 , heures de DIF * 9.15 €.
Un ami ma dit qu'il s'agissait d'une formation si je le souhaitais mais qu'il y avait anguille sous roche, genre si je ne fais pas de formation, un % sera retiré de mon solde de tout compte..
Est ce vrai ??

Merci pour vos réponse !! j'attends avec impatience

Par **freed**, le **19/01/2018** à **22:21**

j en sais rien moi ?????

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés